

En cas d'inondation...
Saurez-vous quoi faire?
Votre famille est-elle prête?

MESURES D'URGENCE

EN CAS DE CRUE EXCEPTIONNELLE OU DE RUPTURE DE BARRAGE SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE



Ville de
Mont-Laurier

Malgré toutes les mesures de sécurité prises par les gestionnaires de barrage, il serait imprudent d'ignorer le risque d'une inondation causée par une crue exceptionnelle ou une rupture de barrage sur le bassin de la rivière du Lièvre. Quelles seraient les conséquences d'un tel sinistre? Comment s'y préparer? Pour répondre à ces questions, les autorités de Mont-Laurier ont élaboré un plan d'urgence en collaboration avec l'Organisation régionale de sécurité civile (ORSC). Ce dépliant en présente les principaux éléments. Lisez-le attentivement et gardez-le à portée de la main.

MISE EN ALERTE

En cas de crue exceptionnelle ou de rupture des barrages Kiamika ou Mitchinamecus, des représentants des services d'urgence parcourront les secteurs concernés de Mont-Laurier afin d'alerter les citoyens et de leur demander d'évacuer.

Des messages d'alerte seront aussi diffusés par les médias électroniques, dont la station radiophonique CFLO (104,7 et 101,9). En fait, durant l'évacuation, des informations seront régulièrement diffusées par les médias sur le déroulement des opérations d'urgence et sur les consignes de sécurité devant être respectées.

ÉVACUATION

En raison de la montée du niveau d'eau, certains ponts ou certains tronçons de route seront progressivement inondés ou détruits. Les routes d'évacuation et les points de rassemblement indiqués au verso tiennent compte de ces facteurs ainsi que du délai d'arrivée de l'eau.

Les personnes se trouvant dans le secteur à évacuer devront quitter les lieux le plus rapidement possible. Ceux et celles qui emprunteraient une route déjà inondée devront se mettre à l'abri dans les hauteurs et attendre les secours.

Lors d'une évacuation, plusieurs intervenants tels que la Croix-Rouge, les commissions scolaires, Hydro-Québec, la Sûreté du Québec et Transports Québec seront mobilisés.

SURVEILLANCE POLICIÈRE

Afin d'assurer la protection des biens des personnes évacuées, les policiers assureront une surveillance des secteurs affectés, et ce, tant et aussi longtemps que la situation le requerra.

MOYENS DE TRANSPORT

Dans la mesure du possible, les citoyens devront se déplacer par leurs propres moyens. Toutefois, les personnes situées dans les zones inondables qui ne seront pas en mesure de se rendre à l'un des trois points de rassemblement qui sont indiqués au verso pourront obtenir de l'aide en téléphonant à l'hôtel de ville, de jour comme de nuit, au numéro 819 623-1221. Un transport par autobus, des différents points de rassemblement aux centres de services aux sinistrés (CSS), a également été prévu.

Par ailleurs, durant la période scolaire, la commission scolaire assurera la sécurité des élèves et respectera les consignes des autorités municipales.

Les villégiateurs seront quant à eux invités à retourner à leur résidence permanente, en autant que celle-ci ne se trouve pas dans une zone inondable du bassin versant de la rivière du Lièvre. Si tel est le cas, ils devront alors respecter les consignes émises par la municipalité.

ENREGISTREMENT ET HÉBERGEMENT

L'ouverture de trois centres de services aux sinistrés, dont les coordonnées sont indiquées au verso, a été planifiée par la Ville de Mont-Laurier.

Toutes les personnes évacuées, incluant celles qui seront hébergées chez des parents ou des amis, devront s'enregistrer afin de permettre aux autorités gouvernementales et municipales de les contacter au besoin. Deux modes d'enregistrement sont prévus : en personne, au CSS, ou par téléphone, à un numéro qui sera diffusé au moment opportun.

INFORMATION AUX RÉSIDANTS

Un service téléphonique sera mis sur pied afin d'informer les citoyens sur les événements et de répondre aux demandes de renseignements. Il sera aussi possible d'obtenir de l'information en écoutant les médias et en consultant le site Web www.villemontlaurier.qc.ca.

ANIMAUX DOMESTIQUES

La présence d'animaux domestiques est interdite dans les CSS. Les propriétaires d'animaux domestiques devront prévoir le matériel utile aux soins de leur animal et suivre les consignes émises par la Ville.

CONSÉQUENCES D'UNE CRUE EXCEPTIONNELLE OU D'UNE RUPTURE DE BARRAGE

- Résidences inondées, isolées ou emportées;
- Ponts et tronçons de route inondés ou détruits;
- Pannes électriques et pannes téléphoniques qui pourraient durer plusieurs semaines;
- Saturation des réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires;
- Rupture et contamination du réseau d'eau potable;
- Municipalités sur le territoire partiellement ou totalement isolées.

MESURES INDIVIDUELLES

Avant de quitter son domicile, il importe de prendre certaines mesures:

- Couper l'électricité ou fermer le gaz;
- Verrouiller les portes et fermer les fenêtres.

TROUSSE D'URGENCE

Ce que vous devez prévoir pour toute la famille :

- Eau potable et nourriture non périssable;
- Vêtements, sacs de couchage et couvertures;
- Médicaments, ordonnances, articles pour bébé;
- Articles d'hygiène (brosse à dents, dentifrice, savon, etc.);
- Numéros de téléphone importants, porte-monnaie et cartes (cartes de crédit, assurance-maladie), etc.

Et pour assurer votre sécurité :

- Allumettes et chandelles dans un contenant étanche, lampe de poche, radio et piles de rechange;
- Sifflet : pour signaler votre présence aux secouristes;
- Trousse de premiers soins.

Cette trousse d'urgence devrait toujours être complète et facilement accessible.

Québec

Avec la participation de :
- Ministère de la Sécurité publique
- Centre d'expertise hydrique
- Services Québec

Brookfield

BORALEX



Algonquin
ÉNERGIE INVESTIE

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À CONSERVER

Hôtel de ville : 819 623-1221

Police et Incendie : 911

Pour en apprendre davantage sur la préparation en cas d'urgence, visitez le site Internet www.gouv.qc.ca, section URGENCE QUÉBEC

Carte d'évacuation en cas de crue exceptionnelle ou de rupture des barrages Kiamika ou Mitchinamecus

